



**MUNICIPALITÉ DE SAINT-APOLLINAIRE
COMTÉ DE LOTBINIÈRE
PROVINCE DE QUÉBEC**

À une séance extraordinaire tenue le 15 mai 2023, à 19 h, à la salle du conseil municipal, 94, rue Principale, étaient présents:

Siège #1 - Daniel Laflamme
Siège #3 - Jason Bergeron
Siège #4 - Prescylla Bégin
Siège #5 - Denis Desaulniers
Siège #6 - Alexandre D'Amour

Était/étaient absents à cette séance :

Siège #2 - Jean-Pierre Lamontagne

Formant quorum sous la présidence de madame la mairesse suppléante, Prescylla Bégin. La directrice générale agit à titre de secrétaire d'assemblée et atteste que personne n'est présente dans la salle.

Le maire, Jonathan Moreau est absent.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

19153-05-2023

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseillère no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 15 mai 2023 soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - VALIDATION DE L'AVIS DE CONVOCATION
- 4 - POINT DE DISCUSSION
 - 4.1 - OCTROI DU CONTRAT DE PAVAGE 2023
 - 4.2 - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU CONSEIL DU PATRIMOINE RELIGIEUX DU QUÉBEC
- 5 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 6 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE
- 7 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

19154-05-2023

3 - VALIDATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

IL EST PROPOSÉ PAR : Denis Désaulniers, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'avis de convocation a été fait conformément à l'article 153 du Code municipal, L.R.Q.c.C-27.1 et constat unanime est fait par tous les conseillers.

Que les membres du conseil municipal considèrent l'avis de convocation bon et valable et au surplus, y renoncent par la présente.

Adopté à l'unanimité.

4 - POINT DE DISCUSSION

19155-05-2023

4.1 - OCTROI DU CONTRAT DE PAVAGE 2023

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées pour des travaux de pavage sur le territoire de la municipalité, par le biais du site Se@o;

ATTENDU QUE 6 soumissions ont été reçues, soit :

NOM DE LA COMPAGNIE	MONTANT TAXES INCLUSES
Sintra inc.	620 483.23 \$
Les Entreprises Lévisiennes inc.	633 515.06 \$
Pavco	755 629.16 \$
Construction et pavage Portneuf inc.	839 019.65 \$
Pavage U.C.P. inc.	865 438.35 \$
Eurovia Québec Construction inc.	944 220.92 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Jason Bergeron, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accepter la plus basse soumission, soit Sintra inc., pour la somme de 620 483.23 \$ incluant toutes taxes.

Que la dépense pour les travaux de la route des Rivières, les rangs Saint-Lazare, Bois Joly, Bois Franc et de la rue Industrielle au montant estimé avant taxes à 471 247 \$, soit prélevée dans le compte affecté aux fonds réservés aux carrières/sablières.

Adopté à l'unanimité.

19156-05-2023

4.2 - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU CONSEIL DU PATRIMOINE RELIGIEUX DU QUÉBEC

ATTENDU QUE la Fabrique Sainte-Élisabeth-de-Lotbinière a informé la Municipalité de son incapacité à demeurer propriétaire de l'église de Saint-Apollinaire;

ATTENDU QUE le conseil municipal a accepté de travailler à élaborer un projet qui permettrait de donner une deuxième vie à ce bâtiment patrimonial, situé au cœur du village;

ATTENDU QUE le projet a été communiqué à la population par le biais d'un document explicatif transmis par la poste le 2 mars 2022 et qu'une séance d'information publique s'est tenue le 29 mars 2022;

ATTENDU QUE la Municipalité a déposé à la Fabrique Sainte-Élisabeth-de-Lotbinière, un projet de bail et une offre d'achat conditionnelle à l'obtention des subventions nécessaires à la réalisation du projet ;

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière a appuyé, par résolution, la création d'un pôle culturel régional dans l'église de Saint-Apollinaire, lors du conseil des maires du 12 avril 2023;

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière a adopté une résolution lors du conseil des maires du 12 avril 2023, afin d'octroyer à la Municipalité de Saint-Apollinaire une subvention de 500 000 \$, via le Fonds régions et ruralité, volet 1, pour la création du pôle culturel régional;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1

ET RÉSOLU à l'unanimité;

QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire transmette au Conseil du Patrimoine religieux du Québec (CPRQ) une demande d'aide financière bonifiée dans le cadre du projet « Transformation de l'église de Saint-Apollinaire en bibliothèque et maison de la culture ». La demande de subvention au CPRQ représente 50 % de cette évaluation (coût net) et la contribution de la Municipalité sera de 50 % minimum, tout dépassement de coût étant à la charge de la Municipalité;

QUE la Municipalité envisage d'autres sources de financement telles qu'un règlement d'emprunt, financement populaire et autres subventions applicables au projet;

QUE le maire Jonathan Moreau soit autorisé à signer cette demande d'aide pour et au nom de la Municipalité et à représenter la Municipalité au sujet de ce projet et de la demande d'aide auprès du CPRQ.

La présente résolution abroge et remplace la résolution numéro 19149-05-2023 adoptée le 1^{er} mai 2023.

Adopté à l'unanimité.

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

19157-05-2023

6 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le procès-verbal du 15 mai 2023 soit adopté séance tenante.

Adopté à l'unanimité.

19158-05-2023

7 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseillère no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

De clôturer la séance extraordinaire le 15 mai 2023 à 19h04.

Adopté à l'unanimité

Prescylla Bégin
Mairesse suppléante

Martine Couture
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Prescylla Bégin, mairesse suppléante, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

